

# TARIFS 2019

**APPLICABLES du 1er FEVRIER au 31 DECEMBRE 2019**

**GRAND PUBLIC : TARIFS APPLICABLES du 1er MARS au 31 DECEMBRE 2019**  
**SERVICE PRESTATAIRE**

INTERVENTIONS PAR TYPE DE PUBLIC ET PAR FINANCEUR AVEC OU SANS PRISE EN CHARGE	TARIF HORAIRE JOUR		TARIF HORAIRE NUIT	
	Semaine	Dimanche et jours fériés	Semaine	Dimanche et jours fériés
	de 7h à 22h		de 22h à 7h	
<b>AVEC PRISE EN CHARGE</b>				
Bénéficiaires APA/PCH/Aide sociale	24,89€ TTC	24,89€ TTC	25,95€ TTC	25,95€ TTC
CARSAT ET AUTRES CAISSES DE RETRAITE	20,80€ TTC	23,70€ TTC		
<b>AUTRES</b>				
Sans prise en charge Personnes vulnérables	24,93€ TTC	24,93€ TTC	26,04€ TTC	37,76€ TTC
Sans prise en charge Personnes valides	18,25€ TTC	26,46 € TTC	26,04€ TTC	37,76€ TTC
<b>GRAND PUBLIC TARIFS APPLICABLES AU 1er MARS 2019</b>				
Entretien ménager Transports véhiculés accompagnés Publics non vulnérables	18,25€ TTC	26,46€ TTC		
Garde d'enfants	18,25€ TTC	26,46€ TTC	26,04€ TTC	37,76€ TTC
<b>DIVERS / AUTRES MONTANTS</b>				
Cotisation annuelle membre adhérent (territoire et hors territoire)	27€ TTC Territoire		54€ TTC Hors territoire	
Frais de déplacement (par kilomètre)	0,35€ TTC	0,35€TTC		

## SERVICE MANDATAIRE

FRAIS DE GESTION (tous types d'organismes sauf MSA)	COÛTS TTC au 01/01/2019*	FRAIS DE GESTION MSA	COÛTS TTC au 01/01/2018
Cotisation annuelle	27€ TTC	Cotisation annuelle	27€TTC
Frais de mise en place nouveau dossier	50€ TTC	Coût par bulletin de salaire	0€TTC
Coût par bulletin de salaire	4,67 € TTC	Gestion mensuelle à l'heure	1,65€ TTC
Gestion mensuelle :			
- entre 1 et 6 heures de prestation	2,75€ TTC		
- entre 7 et 15 heures de prestation	5,72€ TTC		
- entre 16 et 30 heures de prestation	8,8€ TTC		
- entre 31 et 60 heures de prestation	11€ TTC		
- entre 61 et 100 heures de prestation	13,20€ TTC		
- au delà de 100 heures de prestation	0,20€ TTC/heure, avec un maximum de 150€ TTC/mois		

\*service mandataire : à ces coûts viennent s'ajouter le salaire de l'employé et les charges patronales afférentes  
Ces tarifs ne tiennent pas compte de la réduction fiscale ou du crédit d'impôt dont vous pouvez bénéficier, qui est égal à 50 %  
du montant des dépenses effectivement supportées (salaires et charges sociales), ou des sommes versées à un organisme.

**UN DEVIS GRATUIT PEUT VOUS ETRE REMIS SUR SIMPLE DEMANDE**